

l'Étudiant

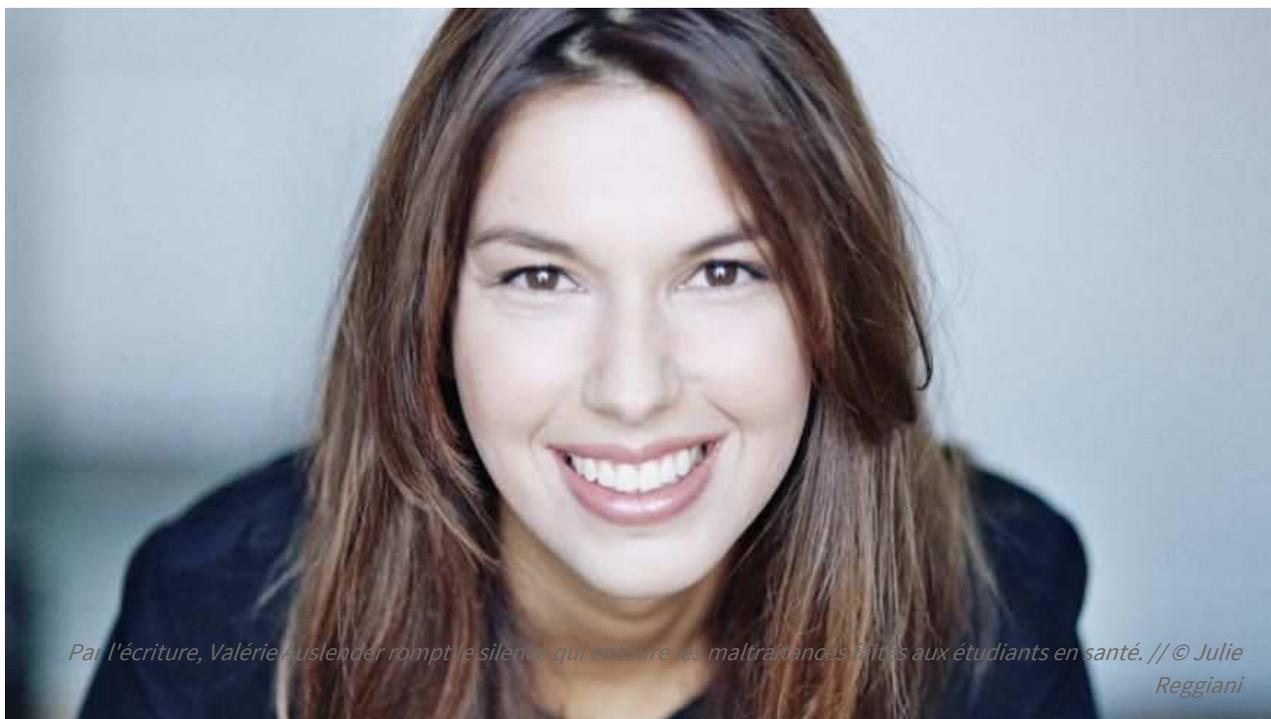


Boîte à outils

Maltraitance des étudiants en santé : les conseils de Valérie Auslender pour lutter



Erwin Canard
Publié le 06.03.2017



Par l'écriture, Valérie Auslender rompt le silence qui entoure les maltraitances faites aux étudiants en santé. // © Julie Reggiani

Médecin généraliste attachée à Sciences po, Valérie Auslender vient de publier un livre, "Omerta à l'hôpital", dans lequel elle dénonce les maltraitances faites aux élèves en formations en santé. L'auteure livre à l'Étudiant ses conseils aux victimes de telles violences.

"Tout le monde sait, tout le monde voit, mais personne ne dit." C'est le constat que fait Valérie Auslender, médecin généraliste attachée à [Sciences po](#), à propos **des maltraitances faites aux étudiants en santé par leur hiérarchie, leurs collègues ou leurs formateurs.**

C'est pour briser ce tabou et "déliier les langues" qu'elle a écrit son livre, "Omerta à l'hôpital" (Éditions Michalon). Une omerta qu'elle a subie, lors de son premier stage. **"J'ai vu des maltraitances envers des étudiants et des patients mais je n'ai rien dit, par peur des représailles"**, se souvient ce médecin de 31 ans.

Les résultats d'une enquête obtenus pendant sa thèse l'ont décidée à franchir le pas : sur près de 1.500 étudiants en médecine, **plus de 40 % ont déclaré avoir été confrontés à des pressions psychologiques, 50 % à des propos sexistes, 25 % à des propos racistes et 4 % à du harcèlement sexuel.** En outre, 85 % des étudiants infirmiers ont considéré leur formation comme violente.

Lire aussi : [Étudiants en médecine : les 5 conseils de Martin Winckler](#)

"J'ai alors lancé un appel à témoins et, en quelques semaines, j'ai reçu 130 réponses, explique Valérie Auslender. **J'ai été scandalisée par ce que j'ai lu et j'ai senti le devoir de dénoncer ces violences**". Bien qu'elle insiste pour ne pas "généraliser", elle souhaite que ces maltraitances ne fassent plus partie "du package études à l'hôpital", comme cela peut l'être aujourd'hui.

Valérie Auslender vous délivre ainsi ses conseils si vous êtes étudiant en santé et victime de violences telles que pression psychologique, harcèlement moral, violence physique, agression sexuelle ou encore humiliation, notamment devant les équipes et les patients.

1. Ne pas s'isoler et en parler

Le premier des conseils est évidemment de [parler de ces violences à sa famille, ses amis et/ou sa hiérarchie](#) : cadres de santé, formateurs, directeur d'IFSI (institut de formation en soins infirmiers), etc. "Il faut également essayer d'identifier et de contacter d'autres victimes", indique Valérie Auslender. L'important est, dans un premier temps, de **"briser le tabou et de ne pas banaliser" ces actes de maltraitance.** En somme, "comprendre qu'ils ne sont pas normaux", poursuit-elle.

2. Accumuler les preuves

"C'est parfois compliqué, notamment pour les actes de harcèlement moral", concède Valérie Auslender. Dans ce cas, elle conseille de **prendre des notes à chaque acte de violence, à chaque propos injurieux et de les dater "en vue de les dénoncer, voire de porter plainte"**.

Mais il faut s'assurer que ces actes sont effectivement considérés comme illégaux. "Par exemple, nous ne pouvons pas parler de harcèlement pour une seule remarque, souligne Valérie Auslender. Cela peut être aussi subjectif ou le résultat d'une certaine sensibilité. Il faut une accumulation des propos pour que l'acte soit qualifié de harcèlement moral."

3. Contacter les services compétents

De nombreuses personnes et services de différents ordres (psychologiques, médicaux, juridiques...) existent pour vous accueillir et vous conseiller si vous êtes victime de maltraitance de la part de vos supérieurs. **"Il faut chercher de l'aide auprès des professionnels**, consulter un médecin en dehors de l'hôpital dans lequel vous travaillez, ne pas avoir peur de consulter un psychologue ou un psychiatre, si possible spécialisé en psycho-traumatisme", conseille Valérie Auslender.

En outre, **des associations d'étudiants ou d'aide aux victimes peuvent vous accueillir, vous donner des informations sur vos droits et vous orienter vers les services compétents**. Citons par exemple l'[Association de soins aux professionnels de santé](#), l'[Observatoire national des violences en milieu de santé](#) (organisme ministériel) mais également les associations d'étudiants en santé ([FNESI](#), [ANEMF](#), [ADDESI](#), [ESIOP](#)...).

Renseignez-vous aussi au sein de votre établissement car **de plus en plus de cellules d'écoute et de services d'accompagnement sont mis en place dans les instituts de formation**. Par ailleurs, si vous êtes en stage ou travaillez au sein des hôpitaux de Paris, vous pouvez contacter [SOS SIHP](#), un service du syndicat des internes des hôpitaux de Paris. Des services similaires existent ou sont en cours de création dans plusieurs autres villes de France.

Risques psycho-sociaux : une enquête lancée

Les jeunes professionnels de santé sont "particulièrement touchés par le risque suicidaire", indiquent des structures d'étudiants et d'internes en médecine (ISNI, ANEMF, ISNAR-IMG, ISNCCA), dans un communiqué. Reprenant les résultats d'une enquête internationale publiée fin 2016, elles précisent qu'il y a **"11,1 % de risques suicidaires chez les étudiants en médecine et 27,2 % de dépression"**.

Pour comprendre les déterminants de ces risques psycho-sociaux des jeunes et futurs médecins, elles lancent une enquête "auprès des externes, internes, chefs de clinique assistants, assistants hospitalo-universitaires et assistants spécialistes". Les résultats devraient être publiés au printemps 2017.



Santé Psychologie

POUR ALLER PLUS LOIN



Études de santé : les séjours à l'étranger n'ont pas la cote



Santé : les étudiants malades de leurs études



Victime de cyber-harcèlement : comment réagir ?



Études de médecine : le classement des villes et des spécialités préférées des

SUR LE MÊME SUJET

La rédac vous recommande

Boîte à outils

Infirmier, kiné, psychomotricien, orthophoniste... : les numerus clausus 2017-2018

Infirmier, kiné, psychomotricien, orthophoniste... : les numerus clausus 2017-2018



Décryptage

PACES : les tutorats, alternatives aux prépas privées, reçoivent leurs médailles

PACES : les tutorats, alternatives aux prépas privées, reçoivent leurs médailles



Boîte à outils

Les concours de PACES, mode d'emploi

Les concours de PACES, mode d'emploi



Les métiers du marketing en pleine mutation

La voie du Marketing mène à de multiples métiers